

כִּי־תֵצֵא-Paracha Ki tetsé

Le mot **כִּי־תֵצֵא** signifie "quand tu sortiras". Cette paracha contient **74 mitsvots**. La Torah donne certaines règles concernant la guerre. Ensuite, la Torah parle du **Bene Sorere oumoré**, qui est un enfant qui se **comporte d'une manière très mauvaise**. Il nous est aussi demandé de récupérer les **objets perdus**, pour les rendre à leur propriétaire, en leur demandant des **signes**. C'est la raison pour laquelle nous **n'avons pas besoin de ramener des objets sans signe distinctif**. Nous avons la mitsva **d'éloigner la mère oiseau**, pour pouvoir **récupérer les oisillons** ou les œufs. Il est **interdit** à un homme, du peuple **d'Amon ou Moav, de se convertir** au Judaïsme, car ils ont fait preuve **d'ingratitude** envers nous (ils nous ont fait du mal alors qu'on leur avait fait du bien). Nous avons, également, **l'interdiction** de faire des **prières, en présence de saletés**. Il est demandé de ne pas porter d'habits contenant **un mélange de lin et de laine**; c'est ce qu'on appelle **le Chatnez**. Aussi, il nous est **interdit de semer**, ensemble des graines différentes: cela s'appelle **Kilayim**.

La paracha se termine par le devoir de se rappeler de **ce que nous a fait le peuple d'Amalek**, à notre sortie d'Egypte. Ce peuple nous avait déclaré la guerre, alors qu'on était épuisé.



SAVOIR ÉCRIRE LE NOM DE LA PARACHA EN HEBREU:.....